

COPIE

Nantes, le 6 octobre 1994

N° 94.70- DEL/NT/HG/FB

Bureau de la Protection de l'Environnement  
Direction des Affaires Décentralisées et de l'Environnement  
PREFECTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE

44035 NANTES CEDEX 01

+ Direction Régional des Affaires  
Maritimes NANTES

**Objet :** Travaux d'aménagements hydrauliques dans le secteur du Collet.

Vous nous avez sollicité sur le projet d'aménagement hydraulique de la Taillée Guine et de la Gravette et de la reconstruction des vannages du Collet et de Millac. Ces deux dossiers s'inscrivent dans le contexte de la réflexion engagée sur la Baie de Bourgneuf et son bassin versant qui devrait aboutir, à terme, à une amélioration de la qualité des eaux douces débouchant dans la baie, ainsi qu'à une meilleure gestion hydraulique des étiers qui prenne en compte, par la mise en place d'une concertation, les intérêts respectifs des différents usagers (agriculteurs et conchyliculteurs notamment).

Le présent avis se décompose en deux parties, la première sur le positionnement des nouvelles écluses du Collet et de Millac, la seconde sur le dimensionnement de ces nouveaux ouvrages ainsi que sur les travaux hydrauliques concernant les étiers.

I) Au sujet du lieu d'implantation des nouvelles écluses du Collet et de Millac, nous formulons, en premier lieu, les remarques et questions de détail suivantes :

- a) La construction de la nouvelle voie de desserte (du nouveau vannage de Millac vers le nouveau vannage du Collet) nécessite des travaux qui ne semblent pas prendre en compte la mise en place d'amorces prises d'eau de mer devant passer sous cette route pour irriguer la zone à potentialité aquacole située entre elle et la départementale 758. Il nous semblerait dommageable que des projets à venir soient éventuellement bloqués pour cette raison. Il convient donc de vérifier la compatibilité du projet actuel avec ces développements potentiels.
- b) Nous nous interrogeons sur le projet de cale de mise à l'eau prévu à la jonction des étiers de Millac et du Falleron :
  - quel usage pour cette cale ?
  - quel usage pour l'espace desservant cette cale et compris entre les étiers et la nouvelle voie de desserte ?

En fonction de cet usage, des précautions seront éventuellement à prendre pour éviter tout risque de pollution des eaux.

- c) Le projet du nouveau vannage de Millac offre l'avantage de permettre une gestion séparée de l'eau venant des étiers du Gros Baron et de la Charreau Blanche. Cette disposition permettra en

particulier une optimisation de la qualité des activités aquacoles desservies en eau par ce dernier étier. Ce point apparaît comme partie intégrante du projet global, et de ses objectifs. Pourquoi, dans ce cas (cf. pièce 5 du dossier d'enquête publique), le nouveau règlement d'eau des vannages stipule-t-il explicitement qu'il "ne prend pas en considération la possibilité de gestion indépendante des deux étiers de la Charreau Blanche et du Gros Baron" ?

Cette disposition semble contradictoire avec le but affiché de favoriser le développement des activités aquacoles.

d) Le projet global permettra à terme d'augmenter la longueur du port du Collet.

Nous ne sommes pas, par principe, contre une extension de ce type d'activité qui témoigne d'un dynamisme économique. Mais nous soulignons qu'activités portuaires et protection de la qualité des eaux sont difficilement conciliables. A ce titre, nous rappelons toute la rigueur qu'il faudra pour suivre l'amélioration de l'assainissement de l'existant, ainsi qu'un bon suivi des projets d'extension.

Un des arguments pour ce dossier étant qu'il permettra un développement des activités aquacoles, il convient d'être très vigilant pour ne pas créer un contre-argument à ce développement.

e) Enfin, nous reprenons pour notre compte les mesures compensatoires annoncées, tout particulièrement le nouveau règlement des écluses mis en place (avec concertation) afin de concilier les intérêts des différents utilisateurs.

En conclusion, sous réserve de la prise en compte des remarques et des questions évoquées ci-dessus, nous donnons un avis très favorable au projet de nouveau lieu d'implantation des écluses du Collet et de Millac, dans la mesure où il permettra une meilleure alimentation en eau de mer d'une surface accrue du marais salé, ce qui développera les potentialités de développement aquacole. Nous formulons néanmoins une réserve sur les risques encourus en cas d'une éventuelle extension du port.

II) Concernant le dimensionnement des ouvrages et les aménagements hydrauliques de la Taillée Guine et de la Gravelle, nous comprenons tout l'intérêt de ces travaux pour une meilleure gestion hydraulique du marais doux, mais nous restons réservés sur l'impact de ces nouveaux aménagements sur le milieu récepteur littoral en terme de risques de dessalures et de contamination microbiologique.

#### a) Risques de dessalures

L'étude d'impact chiffre clairement une augmentation des débits évacués en période de crue moyenne annuelle d'environ 17 %. Les estimations des capacités de dilution du milieu récepteur amènent les rédacteurs de l'étude d'impact à évaluer à 2 ‰ la différence de salinité entre la situation actuelle et future. Mais l'étude précise bien par ailleurs (page 86) que cette approche "ne prend pas en compte les situations exceptionnelles suite à des conditions météorologiques et hydrologiques particulières où les masses d'eau, mal renouvelées à partir du large, entraînent d'une part les apports de doucin, préjudiciables à l'élevage ostréicole, et d'autre part la formation d'une poche d'eau douce, qui est rabattue en direction du port du Collet entraînant des problèmes d'alimentation en eau salée des ostréiculteurs".

Notre réserve sur ce projet porte donc sur la méconnaissance que l'on a, au vu du dossier, de ces risques de dessalure en période "exceptionnelle".

## b) Risques microbiologiques

Nous ne partageons pas l'analyse réalisée dans l'étude d'impact sur le risque microbiologique telle que présentée en pages 88 à 92.

Certes, un programme d'assainissement est en cours ou est prévu concernant différentes communes du bassin versant, ce qui doit amener à terme à une amélioration de la qualité des eaux douces transitant dans les marais.

Mais l'approche méthodologique utilisée dans l'étude d'impact est théorique, et présente un biais important par rapport à la réalité du terrain :

En effet, le Cabinet **X** évalue la situation microbiologique prévisible en prenant en compte les seuls rejets répertoriés, à savoir surtout ceux des stations d'épuration communales, et en **calculant** la dilution de ces rejets dans les cours d'eau, en fonction de leur débit.

Ce type d'approche conclut à un moindre risque microbiologique en période de crues, puisque les rejets sont dilués dans des débits importants.

Or, la réalité sur le terrain ne correspond pas à cette analyse. C'est, au contraire, en période de crue que la qualité microbiologique de l'eau des étiers est la moins bonne, résultant de la somme des apports du bassin versant, ceux des stations d'épuration certes, mais aussi tous les autres, souvent diffus, résultant du ruissellement sur les surfaces urbaines ou agricoles. Notons par ailleurs que c'est en ces occasions de fortes pluies que les stations d'épuration elles-mêmes présentent les plus forts risques de dysfonctionnement, ou de rejets contaminés par by-pass. De même, les forts débits peuvent provoquer une remise en suspension des sédiments contaminés des cours d'eau.

Nos séries de données sur la qualité de l'eau du Falleron confirment cette analyse de la situation et nous amènent à une conclusion inverse de celle présentée dans l'étude d'impact.

En conclusion, et pour reprendre l'ensemble des éléments de ce dossier, l'avis formulé par nos services se partage en deux :

- 1) **Avis très favorable** sur le nouveau lieu d'implantation des vannages du Collet et de Millac, qui devrait apporter une amélioration des potentialités aquacoles du site, avec la prise en compte de nos remarques (tout particulièrement la réserve sur l'extension du port).
- 2) **Avis réservé**, au vu de l'étude détaillée dans le dossier d'impact, sur le dimensionnement des ouvrages et les aménagements hydrauliques des étiers. Le résultat qui en est attendu (meilleure évacuation des crues) génèrera un risque dont l'évaluation reste à faire ou ne prend pas en compte les périodes critiques. Rappelons toutefois l'intérêt des travaux d'assainissement en cours ou projetés sur le bassin versant et soulignons la nécessité d'un effort et d'un suivi soutenu pour réduire, à court terme, l'ensemble des sources de contamination.

Le chef du Laboratoire Côtier  
DEL Nantes

H GROSSEL